



EN PARTENARIAT AVEC



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature

LA SECURISATION DES INVESTISSEMENTS EXTRACTIFS EN ZONE DE CONFLITS

08-10

OCTOBRE 2025

**MAISON DU BARREAU DU LUALABA
NOVOTEL KOLWEZI RDC**

**DIRECTEUR SCIENTIFIQUE
Dr ACHILLE NGWANZA**

**CO-PRESIDENTS
COMITÉ D'ORGANISATION
Me PATRICK BONDONGA LESAMBO
Me HERVÉ MICHEL BIA BUETUSIWA**

PRESENTATION

L'exploitation des ressources extractives est sujette à diverses perturbations tenant aussi bien à la conjoncture des relations internationales que de la géopolitique interne des Etats détenteurs desdites ressources. En effet, en raison de leur caractère stratégique les hydrocarbures et les mines génèrent de multiples tensions internationales, le contrôle de leur approvisionnement étant devenu une source d'affrontement entre les pays industrialisés. Outre les rivalités politico-économiques, le terrorisme, fléau international en plein essor, constitue un facteur supplémentaire d'incertitude pour l'industrie pétrolière, et minière. Dans certains cas, les bandes armées se transforment en propriétaires auto-proclamés des hydrocarbures ou des mines, utilisant ces derniers pour financer leurs activités illégales. Dans d'autres cas, ces bandes armées se livrent au racket des compagnies pétrolières et minières, décourageant ainsi celles-ci de continuer leurs activités.

A l'échelon interne, les ressources extractives constituent un enjeu majeur de politique nationale, diverses revendications d'autonomie, d'indépendance ou de velléités sécessionnistes étant totalement ou partiellement liées à leur exploitation. En outre, les activités minières et pétrolières sont réputées peu respectueuses des exigences environnementales et sociétales. Cette situation contribue à décupler considérablement le risque d'investissement inhérent aux ressources extractives.

Parallèlement, la majorité des Etats détenteurs des ressources extractives et énergétiques en sont économiquement dépendants, ou tout au moins en ont grandement besoin pour augmenter les recettes publiques. En conséquence, le développement de l'industrie extractive postule d'envisager les instruments permettant d'anticiper et de limiter le cas échéant les effets négatifs des conflits internationaux et / ou internes susceptibles d'affecter l'exploitation des hydrocarbures et des mines.

L'actualité de l'industrie pétrolière et minière révèle que la préservation des investisseurs contre l'occurrence des conflits ou des incidences en découlant postule une vigilance juridique pluridisciplinaire. Cette pluridisciplinarité se décline aussi bien dans la sphère internationale, régionale, sous régionale qu'interne. En effet, la sécurisation d'un investissement, qui plus est en zone de conflits, appelle une intervention étatique de deux ordres : d'une part l'Etat souverain qui a la charge du maintien de la paix et l'intégrité de son territoire, d'autre part l'Etat contractant qui doit veiller au respect des garanties contractuelles consenties à son cocontractant. Dans le premier cas, la sécurité juridique postule que l'Etat déploie ses pouvoirs régaliens aussi bien internes que son devoir de coopération avec ses voisins. Dans le second cas, il s'agit tant de parfaite exécution d'un contrat d'Etat que de respect des traités de protection des investissements.

Au total, sujet d'actualité brûlante, la sécurisation des investissements extractifs en zone de conflits soulève l'épineuse question de l'identification et de l'efficacité des mécanismes juridiques permettant d'anticiper et / ou de maîtriser les incidences néfastes des conflits internationaux et internes s'y rapportant.

Soucieux de développer les bonnes pratiques et de renforcer les capacités des acteurs de la sphère extractive, JUS AFRICA et DOC JURIS considèrent primordial de s'appesantir sur cette thématique majeure de l'un des secteurs économique-industriels les plus importants pour l'Afrique.

PROGRAMME

08 OCTOBRE 2025

MAISON DU BARREAU DU LUALABA

SESSION D'OUVERTURE

17h00 Mot de bienvenue : Me Laurent MBAKO DITEND, Bâtonnier du Barreau du Lualaba

Allocutions :

- Co-président du Comité d'organisation
- Me. Michel SHEBELE MAKOPA, Bâtonnier national des avocats de la RDC
- M. Olivier POGNON, Président de la Facilité Africaine de Soutien Juridique *
- M. KASSONGO BIN NASSORE, Président de la Chambre des mines de la Fédération des entreprises du Congo *
- SE Fifi MASUKA SAINI, Gouverneur de la Province du Lualaba *

17h30 Ouverture des travaux : SE Louis WATUM KABAMBA, Ministre des Mines de la RDC *

17h40 Exposé introductif : Appréhension juridique du risque d'investissement extractif en zone de conflits, Dr Achille NGWANZA, associé JUS AFRICA

18h00 Cocktail dinatoire et networking

09 OCTOBRE 2025

LA PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES INHÉRENTS AUX INVESTISSEMENTS EXTRACTIFS EN ZONE DE CONFLITS

NOVOTEL KOLWEZI

MATINÉE : LA PRÉVENTION PAR LE CONTRAT

Modérateur général : Me Pierre KASONGO MAKANDA, associé PKM, avocat aux Barreaux du Haut Katanga et de Kinshasa-Gombe

09h00 Table ronde 1 : Les clauses contractuelles de prévention des risques

Modérateur : M. Olivier BINYINGO, Vice-président chargé des relations publiques IVANHOE

- L'adaptation aux changements de circonstances générés par un conflit en zone d'exploitation extractive, Me Tsegaye LAURENDEAU, associé Signature Litigation, avocat au Barreau de Paris et solicitor à la Cour suprême d'Angleterre et du Pays de Galles
- La force majeure en cas de conflits en zone d'exploitation extractive, Me Hamidou DIOGO DRAME, associé GUILLEX, avocat au Barreau de la Guinée
- La garantie d'éviction foncière, Me Hervé Michel BIA BUETUSIWA, associé KBB, avocat aux Barreaux de Kinshasa-Gombe et du Lualaba

10h00 Débat avec la salle

10h30 Pause

PROGRAMME

10h45 Table ronde 2 : Les contrats de prévention des risques

Modérateur : **Me Jean-Claude SILUZAKU**, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa- Gombe

- Les assurances privées, **Me Flora WAMBA**, associée CHAZAI WAMBA, avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris
- Les assurances publiques et parapubliques des investissements extractifs, **Pr Arnaud de NANTEUIL**, Université Paris-Est Créteil
- Les assurances internationales, **Me KLEMET-N'GUESSAN**, associé KSK et associés, avocat au Barreau de Côte d'Ivoire

11h45 Débat avec la salle

12h15 Pause-déjeuner

APRÈS-MIDI : LA PRÉVENTION AU-DELÀ DU CONTRAT

13h15 Table ronde 3 : La protection des investissements extractifs en droit interne

Modérateur : **Me Jean-Paul KITENGE KABUNDJI**, Bâtonnier du Barreau du Haut Katanga

- Le droit à la sécurité en zone de conflits, **Me Arlette KAJ WA NDAY**, avocate au Barreau du Haut Katanga
- Le droit de propriété en matière extractive, **Me Batibié BENAÛ**, Bâtonnier du Barreau du Burkina Faso
- La protection des investissements en droit interne, **M. Issiaka GUINDO**, Doctorant Université Paris I, Panthéon Sorbonne

14h15 Débat avec la salle

14h45 Pause

15h00 Table ronde 4 : La protection des investissements extractifs en droit international

Modératrice : **Me Vanessa de HAPPI**, associée D HAPPI avocats, avocate aux Barreaux du Cameroun et du Québec

- Les accords d'exploitation conjointe des ressources extractives, **Me Roland BEMBELLY**, associé BEMBELLY & associés, avocat aux Barreaux de Paris et de Pointe noire
- Les accords de coopération internationale en matière de sécurité, **Pr Félicité Koura OWONA MFEGUE**, Université Yaoundé 2
- Les garanties de sécurité prévues par les traités de protection des investissements, **Pr Walid BEN HAMIDA**, Université de Lille

16h00 Débat avec la salle

16h30 Pause-café

16h45 Atelier discussion : Risque pays et sécurisation des investissements extractifs

Modérateur : **M. Arsène NTAMBUKA AMANI**, Directeur général AFRISSUR

- **SE Louis WATUM KABAMBA**, Ministre des Mines de la RDC *
- **M. Guy-Robert LUKAMA**, PCA GECAMINES *
- **Mme Marie Chantal KANINDA**, Présidente de Glencore RDC *
- **M. Blaise MASTAKY**, Directeur général adjoint du Fonds de promotion de l'industrie de la République Démocratique du Congo
- **Mme Hiba ABI HAIDAR**, Directrice juridique de ERG international
- **Me Edmond CIBAMBA DIATA**, associé ELITE, avocat au Barreau de Kinshasa-Matete

17h45 Fin des travaux de la journée du 09 octobre 2025

PROGRAMME

10 OCTOBRE 2025

LA RÉPARATION DES ATTEINTES AUX INVESTISSEMENTS EXTRACTIFS DÉCOULANT DES CONFLITS

NOVOTEL KOLWEZI

MATINÉE : LA RÉPARATION DES DOMMAGES IMPUTABLES AUX ACTEURS ÉTATIQUES

Modérateur général : Me Pierre KASONGO MAKANDA, associé PKM, avocat aux Barreaux du Haut Katanga et de Kinshasa-Gombe

09h00 Table ronde 5 : La mise en œuvre de la responsabilité des acteurs étatiques

Modérateur : Me Adolphe BAMBI KABASHI, ancien Bâtonnier du Barreau du Lualaba

- La responsabilité contractuelle de l'Etat, **Me Caroline DUCLERCQ**, associée MEDICI LAW, avocate au Barreau de Paris
- La responsabilité légale de l'Etat, **Dr Bienvenu Venceslas OUEDRAOGO**, Université Nazi Boni

09h40 Débat avec la salle

10h00 Pause

10h15 Table ronde 6 : La co-responsabilité des acteurs étatiques

Modératrice : Mme Nadia BIOUELE, experte en droit minier, Présidente de HERA Fondation

- Le concours de fautes de l'investisseur et de l'Etat, **Me Stéphane BRABANT**, associé Trinity International LLP, avocat au Barreau de Paris
- La modération du dommage par l'investisseur extractif, **Me Pierre DAUREU**, associé Talex International, avocat au Barreau de Paris

10h55 Débat avec la salle

11h15 Pause

11h30 Atelier discussion : La résolution des différends relatifs aux atteintes aux investissements extractifs en zone de conflit : approche politique, amiable et / ou juridictionnelle ?

Modérateur : Me Audrey Sévérin BIKINDOU, Bâtonnier du Barreau de Pointe noire

Intervenants

- **Mme Bernadette MPUNDU MPIA**, Vice-présidente de la Chambre des mines
- **M. Karim CAMARA KABELE**, Vice-Président des affaires gouvernementales et étrangères en Afrique Fortuna Mining
- **M. Isidore COSTADE**, Secrétaire général de la CORAF
- **Me Guy MAFUTA KABONGO**, Député, Président de la Commission ECOFIN de l'Assemblée nationale de la RDC
- **M. Emile LUKETA MUKUNA**, Directeur Juridique MUTANDA MINING
- **Me Martial AKAKPO**, associé AKAKPO Law Firm, avocat au Barreau du Togo
- **Me Coco KAYUDI MISAMU**, ancien Bâtonnier du Barreau de Kinshasa-Matete

12h30 Pause-déjeuner

PROGRAMME

APRÈS-MIDI : LA RÉPARATION DES DOMMAGES IMPUTABLES AUX ACTEURS NON ÉTATIQUES

13h30 Table ronde 7 : Les personnes privées

Modératrice : **Me Jessica AYA NANOU**, associée KS et associés, avocate au Barreau de Côte d'Ivoire

- Atteintes aux investissements extractifs et responsabilité des riverains, **Me Patrick BONDONGA**, associé KBB, avocat aux Barreaux de Kinshasa-Gombe et du Lualaba
- Atteintes aux investissements extractifs et responsabilité des entités criminelles et / ou terroristes, **Me Mamadou COULIBALY**, associé Satis Partners, avocat au Barreau du Mali et **Me Alifa KONE**, associé DOFINI CONSULT, avocat au Barreau du Mali

14h10 Débat avec la salle

14h30 Pause

14h45 Table ronde 8 : Les organisations supranationales

Modérateur : **Dr Karel Osiris DOGUE**, Directeur général de l'ERSUMA

- La responsabilité des organisations internationales en cas d'atteinte aux investissements extractifs en zone de conflits, **Pr Joseph KAZADI MPIANA**, Universités de Lubumbashi et Nouveaux Horizons
- La responsabilité des forces armées multinationales en cas d'atteinte aux investissements extractifs en zone de conflits, **Pr Alain Didier OLINGA**, Université Yaoundé II

15h25 Débat avec la salle

15h45 Pause-café

16H15 : SESSION DE CLÔTURE

Rapport de synthèse, **Dr Achille NGWANZA**, associé JUS AFRICA

Allocutions de clôture

- Co-Président du Comité d'organisation
- Président de la Cour d'appel du Lualaba *
- Responsable TFM *
- Responsable COMINIÈRES *
- **M. Popol MABOLIA YENGA**, Directeur du Cadastre minier de la RDC *
- **SE Désiré Casimir EBERANDE KOLONGELE**, Conseil spécial en matière de sécurité du Président de la République de la RDC *

Les personnes dont les titres sont suivis d'une étoile, n'ont pas encore confirmé leur participation